



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs de la mine

Question écrite n° 17069

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire a propos de la situation des mineurs mutes du fond au jour suite a une invalidite professionnelle. En effet, les annees de travail effectuees en surface ne sont pas encore prises en compte pour ces derniers comme des annees de fond bien que leur mutation n'ait pas ete volontaire et, au contraire, obligatoire du fait d'un handicap acquis dans le cadre du travail. En consequence, il lui demande de bien vouloir prendre des dispositions afin de remedier a cette situation, cause d'un prejudice materiel important pour les mineurs actifs ou retraites concernes.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le regime minier de securite sociale, seuls les services effectivement accomplis au fond peuvent ouvrir droit a la majoration de 0,15 p 100 des pensions pour chaque trimestre de services accomplis au fond. Il n'existe a ce principe que deux exceptions : les pensions d'invalidite generale et les congés charbonniers de fin de carriere, pour lesquels des periodes non accomplies au fond peuvent, sous certaines conditions, beneficier de cette majoration. La situation des pensionnes d'invalidite professionnelle est differente. Le regime minier est le seul regime francais de securite sociale a accorder de telles pensions, d'un montant substantiel et cumulables avec le salaire. Meme si celui-ci est inferieur a celui que le beneficiaire percevait avant sa mutation, le total de ses ressources est sensiblement superieur a celui d'un pensionne d'invalidite generale, qui dans la plupart des cas ne perçoit plus aucun salaire. Dans ces conditions il n'apparait pas justifie de valider comme services au fond les services accomplis au jour par des titulaires de pensions d'invalidite professionnelles mutes du fond au jour. En revanche, ces pensions comportent evidemment la majoration fond pour les services accomplis au fond avant la mutation.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17069

Rubrique : Mines et carrieres

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 1989, page 3890